

## PROCÈS-VERBAL

de la 7<sup>e</sup> assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire,  
tenue le mercredi 4 septembre 2024 à 19 h  
Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin  
895, avenue Myrand

### Étaient présent(e)s :

Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Présidente
Sophie Dallaire	Secrétaire
Bernard Paré	Trésorier
Rita Giguère	Administratrice
Kauryne Nolla	Administratrice
Anne-Marie Thivierge	Administratrice
Alex Tremblay Lamarche	Administrateur

### Étaient également présent(e)s :

Hélène St-Pierre	Conseillère, service de l'interaction citoyenne, Ville de Québec
Sergio Avellan	Conseiller en urbanisme, Ville de Québec
Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district électoral Saint-Louis-Sillery
David Weiser	Conseiller municipal, district électoral du Plateau
Martin Landry	Secrétaire de soutien

### Étaient absent(e)s

Gabriel Dusablon	Vice-président
Charles Madet	Administrateur
David Breton Saint-Jean	Administrateur

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 14 citoyens assistent à la rencontre.

### Quorum

Le quorum est atteint.

## 1. Ouverture de l'assemblée

Amélie-Elsa Ferland-Raymond ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux membres et citoyens présents.

## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- **Ajout**

M. Bernard Paré souhaite ajouter un point « conversation avec M. Jean-Yves Duclos, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement » au point 7.

- **Modification**

Mme Mercier-Larouche propose de devancer le point 9, « Période d'intervention des conseillers municipaux », qui devient alors le point 5.

Hélène St-Pierre suggère de devancer ce point dans les ordres du jour des prochaines assemblées.

*Sur une proposition de Alex Tremblay Lamarche, appuyée par Rita Giguère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.*

## 3. Demande d'opinion et consultation LAU

### Projet de déménagement des activités de l'organisme Programme de réhabilitation Fraser

Mme St-Pierre présente M. Avellan, conseiller en urbanisme à la ville de Québec.

Le conseil de quartier est mandaté pour tenir la consultation. Une période de question et commentaires suivra la présentation. Un rapport de consultation sera mis sur la page internet du projet.

Le Programme de réhabilitation Fraser s'adresse aux jeunes anglophones et propose des activités communautaires et de thérapie pour contrer la dépendance des adolescents à l'alcool et aux drogues.

L'organisme souhaite faire l'acquisition de la résidence sise au 911 rue Chanoine-Martin pour mener ses activités. Plus d'informations sur le projet sont présentées sur la page internet suivante : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=751>. Des représentants du requérant sont présents dans la salle pour répondre aux questions des citoyens.

À la suite de période de questions de la part des administrateurs et des citoyens, la majorité des membres du conseil de quartier présents se dit favorable au projet de modifications réglementaires proposées, lesquelles visent à accorder une autorisation personnelle à l'organisme afin de lui permettre d'offrir ses activités à l'adresse convoitée, tout en recommandant l'ajout de mesures d'atténuation physiques, permettant d'isoler l'immeuble des voisins (haie, clôture), et sociales. De plus, le Conseil de quartier propose à la Ville qu'une limite soit établie par zone afin d'éviter une concentration trop grande d'autorisations personnelles.

#### **4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 juin 2024**

*Sur une proposition d'Alex Tremblay Lamarche, appuyée par Bernard Paré, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2024.*

#### **5. Période d'intervention des conseillers municipaux**

Mme Mercier-Larouche souhaite d'abord faire un bref retour sur la consultation publique tenue à l'assemblée du 5 juin dernier, concernant le développement du parc industriel Colbert. L'avis du conseil et des citoyens a été pris en compte lors de la séance du Conseil d'arrondissement. L'entreposage de type E (matière en vrac) a été retiré. Un autre usage a été autorisé (C20) pour le restaurant. Le tout a bien cheminé dans les rouages de l'administration publique.

Vendredi sera annoncé un projet pilote d'implantation de seuils de ralentissement dans certaines rues résidentielles. Dans le quartier, ce sera applicable sur la rue Jean-Bosco. Ce projet s'intègre dans la Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Des rehausseurs de chaussée seront installés, accompagnés de signalisation appropriée. Cette action donne écho à des préoccupations de citoyens.

M. Weiser remercie le conseil pour le travail accompli lors des consultations publiques. De telles consultations ne se tiendront plus pendant l'été (après la Fête Nationale).

Il rappelle qu'une distribution gratuite d'arbres se tiendra samedi, 7 septembre, à la Base de plein air de Sainte-Foy et souligne aussi la Fête du quartier Notre-Dame-de-Foy qui se tiendra le même jour.

M. Tremblay Lamarche pose une question rapide aux conseillers : le tramway en est où ? En réponse, il est mentionné que le gouvernement du Québec est désormais maître d'œuvre du projet. Le souhait de la ville est de réaliser le projet le plus rapidement possible. Des informations supplémentaires pourraient être disponibles à la rentrée parlementaire.

#### **6. Suivi aux procès-verbaux et suivi des résolutions passées**

M. Paré a préparé une résolution concernant la requalification du changement de zonage Quatre-Bourgeois qui sera transmise par courriel aux administrateurs pour adoption à la prochaine rencontre.

Mme Giguère explique que le conseil arrondissement a entériné l'ajout d'arrêts obligatoires à l'intersection formée de l'avenue Myrand et la rue de la Somme. De plus, à la suite du dépôt d'une pétition en provenance des usagers de la résidence Jazz Sainte-Foy, un arrêt obligatoire sera ajouté sur l'avenue Chapdelaine à l'intersection de la rue de Belmont.

#### **7. Fonctionnement du conseil d'administration**

- Résolution – mandat et rémunération du secrétaire de soutien

**RÉSOLUTION 2024-09-01**

*Sur une proposition d'Alex Tremblay Lamarche, dûment appuyée par Anne-Marie Thivierge, il est résolu de mandater M. Martin Landry en tant que secrétaire de soutien du CQCU, moyennant une rémunération de 150 \$ pour la prise de notes lors de chaque assemblée et la production du procès-verbal.*

- Plan d'action pour l'année à venir – première proposition

Mme Ferland-Raymond expose rapidement la proposition, laquelle découle du sondage mené antérieurement. Le plan propose la création de cinq comités. Ces derniers pourront réaliser du travail en amont des conseils de quartier, dont notamment générer des idées. La proposition sera envoyée par courriel.

- Comités de travail

Ce sujet est remis à la prochaine rencontre.

## **8. Sujets d'intérêt et dossier du Conseil de quartier**

- Bref retour sur la fête de la rue Myrand

La fête a été perturbée par de grandes quantités de pluie le 23 juin, environ cinq membres du Conseil ont participé.

La fête devait être l'occasion pour distribuer du matériel de sécurité auprès des participants (dont des brassards lumineux). Compte tenu de la mauvaise température, cette activité n'a pas été réalisée et il est proposé de le faire lors de la Fête de quartier qui aura lieu au parc Notre-Dame-de-Foy, le 7 septembre prochain. Malheureusement, le Service de Police de la Ville de Québec, qui avait offert son appui pour la fête de juin, ne pourra pas être présent. Le Conseil de quartier sera tout de même présent.

Mme Anne-Marie Thivierge sera présente et pourra récupérer le matériel à être distribué. Mme Giguère souhaite également être présente.

- Fête du quartier Notre-Dame-de-Foy - 7 septembre

Ce point a été abordé précédemment.

- Échanges entre M. Bernard Paré et M. Jean-Yves Duclos

M. Paré a écrit à M. Duclos, député fédéral, concernant le financement du tramway le 25 juin dernier. Il souhaitait trouver un moyen d'immobiliser les budgets dévolus au tramway pour prévenir des changements politiques futurs. Une rencontre téléphonique s'est tenue mardi matin, 3 septembre. M. Duclos a mentionné que l'engagement financier du gouvernement fédéral en est un de « gouvernement à gouvernement » et qu'il s'agit d'un engagement ferme.

## **9. Période de questions et commentaires des citoyens**

Aucune question n'a été soulevée.

## 10. Correspondance et trésorerie

Bernard Paré mentionne que le solde au compte est présentement de 1 611,77 \$.

### RÉSOLUTION 2024-09-02

*Sur une proposition d'Alex Tremblay Lamarche, appuyée par Sophie Dallaire, il est résolu de payer Martin Landry pour la rédaction du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2024.*

Une consultation sera tenue à l'assemblée du 2 octobre. Mme St-Pierre proposera des moyens pour faire en sorte que cette activité se tienne plus rapidement lors de l'assemblée.

## 11. Divers

- Infos du quartier par Mme Giguère

La Ville de Québec amorce la réalisation d'une [stratégie en faveur de la biodiversité](#) dans le but de se doter d'un outil de planification pour conserver la biodiversité, l'intégrer dans la ville et favoriser l'accès de la population à la nature.

L'élaboration de cette stratégie est un des engagements annoncés par la Ville de Québec lors de la 15<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (COP 15) tenue à Montréal en décembre 2022. Ceux-ci incluent également de :

- Poser la candidature de Québec comme région de la biosphère de l'UNESCO;
- Faire de la conservation de la biodiversité un pilier du futur Plan d'urbanisme et de mobilité.

Un atelier participatif avec les parties prenantes s'est déroulé le 15 mai 2024 à Expocité et plus de 100 participants s'y sont présentés.

Mme Giguère recommande de faire de la sensibilisation auprès des citoyens au sujet de la biodiversité. Une [section de l'Infolettre municipale de septembre 2024](#) y est dédiée.

Le conseil en profite pour féliciter Mme Giguère pour ses 14 ans de participation au Conseil de quartier.

- Temps voué aux séances de consultations publiques lors des assemblées du Conseil de quartier

Bien que les assemblées du Conseil de quartier soit un moment privilégié pour accueillir des demandes d'opinion et des consultations, les administrateurs sont préoccupés par l'ampleur de ces activités lors de la dernière année. Celles-ci se sont avérées nombreuses et ont une durée significative, ce qui perturbe les activités courantes du Conseil de quartier. Les administrateurs proposent qu'un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil de quartier aborde la recherche de solutions relative à cette situation.

## 12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 55.

## **Projet de déménagement des activités de l'organisme Fraser Recovery Program**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Programme de réhabilitation Fraser pour l'utilisation du lot numéro 2 011 618 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 358 (911, rue du Chanoine-Martin, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral Le Plateau)

---

### **Activité de participation publique**

#### **Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de la Cité-Universitaire**

##### **Date et heure**

Le 4 septembre 2024, à 19 h

##### **Lieu**

Centre de loisirs Saint-Thomas-d'Aquin (salle RC-02), 895, avenue Myrand

##### **Déroulement de l'activité**

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
5. Période de questions et commentaires du public.
6. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
7. Recommandation du conseil de quartier.

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

---

## Projet

### Secteur concerné

Le lot concerné est situé dans la zone 32027Ha, laquelle est localisée approximativement à l'est de la route de l'Église, au sud de la rue de Dumontier et de son prolongement vers l'est, à l'ouest de l'avenue Fournier et de son prolongement vers le nord ainsi qu'au nord du chemin des Quatre-Bourgeois.

### Description du projet et principales modifications

L'organisme communautaire Fraser Recovery Program, qui vient en aide aux adolescents aux prises avec des problèmes de dépendance, souhaite acquérir la propriété située au 911, rue du Chanoine-Martin, afin d'y déménager ses activités. Le terrain en question est situé dans une aire résidentielle à proximité du chemin des Quatre-Bourgeois et de la Route de l'Église.

Puisque la réglementation en vigueur dans la zone ne permet pas le groupe d'usages duquel relèvent les activités de l'organisme, des modifications réglementaires sont nécessaires afin de permettre à l'organisme d'acquérir la propriété et d'y déménager ses activités.

Les modifications réglementaires proposées visent à accorder une autorisation personnelle à l'organisme afin de lui permettre d'offrir ses activités à l'adresse convoitée.

Pour plus de renseignements sur les modifications réglementaires proposées, consultez la documentation ci-bas.

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

### Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec :

[Participation citoyenne - Projet de déménagement des activités de l'organisme Fraser Recovery Program \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca/Participation_citoyenne_-_Projet_de_d%C3%A9m%C3%A9nagement_des_activit%C3%A9s_de_l%27organisme_Fraser_Recovery_Program)

## Participation

### Administrateurs du conseil de quartier

M<sup>me</sup> Amélie-Elsa Ferland-Raymond, présidente

M<sup>me</sup> Sophie Dallaire, secrétaire

M. Bernard Paré, trésorier

M<sup>me</sup> Rita Giguère, administratrice

M<sup>me</sup> Kauryne Nolla, administratrice

M<sup>me</sup> Anne-Marie Thivièrge, administratrice

M. Alex Tremblay-Lamarche, administrateur

### Conseillers municipaux

M. David Weiser, conseiller municipal/ Plateau

M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche, conseillère municipale/ Saint-Louis-Sillery

### Personnes-ressources

M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la Gestion territoriale

### Animation de la rencontre

M<sup>me</sup> Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Nombre de participants

21 participants, dont 7 administrateurs du conseil de quartier et 14 citoyens

### Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de la Cité-Universitaire recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'approuver le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Programme de réhabilitation Fraser pour l'utilisation du lot numéro 2 011 618 du cadastre du Québec, R.C.A.3V.Q. 358 (911, rue du Chanoine-Martin, quartier de la Cité-Universitaire, district électoral Le Plateau) avec la demande particulière suivante :*

- Inclure l'exigence que soient mises en place des mesures d'atténuation physiques afin de préserver l'intimité du voisinage. À titre d'exemple, l'ajout d'une mesure d'atténuation physique servant d'écran visuel : plantation d'une haie de cèdre, clôture, etc.

Par ailleurs, en complément avec la proposition d'ajout de cette exigence, le conseil de quartier souhaite que la Ville accorde une attention particulière quant aux autorisations personnelles accordées à des organismes faisant partie d'un même secteur, de façon à préserver l'usage résidentiel et éviter la concentration de plusieurs organismes dans un même secteur comme l'intersection des rues Chanoine-Martin et Quatre-Bourgeois.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	3	<b>Accepter la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	<b>Refuser la demande</b> Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	4	<b>Accepter la demande, avec proposition d'ajustement</b> Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	



## Questions et commentaires du public

- **Citoyen/citoyenne 1** : Une citoyenne demande quelle est la capacité d'accueil maximale pour la clientèle de l'organisme. Elle souhaite savoir si les services sont uniquement offerts aux personnes anglophones.  
**Réponse d'une représentante de l'organisme Fraser Recovery Program** : *On confirme que l'organisme peut accueillir un maximum de 15 jeunes et que les participants sont présents uniquement deux fois par semaine. La clientèle provient d'écoles secondaires dont une majorité en provenance d'écoles secondaires anglophones, mais les jeunes francophones sont aussi accueillis. Par ailleurs les écoles francophones ont aussi leurs services.*
- **Citoyen/citoyenne 2** : Un résidant du quartier dit remettre en doute l'idée d'accueillir dans le secteur des jeunes ayant des problèmes de consommation. Il s'inquiète notamment de la proximité de la clientèle fréquentant l'organisme avec une garderie fréquentée par neuf enfants. Un service de garde en milieu familial qui a ouvert le 4 juillet dernier. Par ailleurs, il mentionne que la résidence Richelieu, un organisme venant en aide aux adolescentes vivant des difficultés amène déjà sa clientèle dans le secteur. Il souligne également la présence de la clientèle de la résidence Le Verger qui offre des services aux personnes ayant des difficultés de santé mentale.
- **Citoyen/citoyenne 1** : Une citoyenne confirme qu'à proximité de la rue Chanoine-Martin, il y a déjà beaucoup d'organismes communautaires qui viennent en aide à différentes clientèles.  
**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program** : *On mentionne que la mission de l'organisme Fraser Recovery Program est notamment de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Il précise que l'organisme applique la politique de tolérance zéro concernant la possession ou la consommation de drogue ou d'alcool. Aussi, il mentionne qu'avec le projet de construction de la nouvelle école secondaire anglophone dans le secteur, cela amène une opportunité pour aider les jeunes. Enfin, le souhait est d'être le plus près possible des jeunes. En conclusion, il mentionne que l'organisme est responsable d'aller chercher les jeunes à l'école et de les raccompagner à la maison en fin de journée. La mission de l'organisme se veut d'abord un lieu où les jeunes vont chercher de l'aide.*
- **Citoyen/citoyenne 3** : Un citoyen soulève le fait qu'il n'y a pas uniquement une garderie dans le secteur, mais plutôt deux garderies. Il mentionne qu'à titre de parent, il n'est pas confortable avec l'idée d'exposer les enfants à la clientèle de l'organisme Fraser Recovery Program. Par ailleurs, il souligne que la mixité de différentes clientèles dans le quartier lui cause certaines préoccupations.
- **Citoyen/citoyenne 4** : Une personne qui dirige le service de garde accueillant 9 enfants et qui est situé juste à côté confirme qu'il y a également une autre garderie dans le secteur. Elle mentionne qu'au total, ce sont 15 enfants qui seront impactés par l'arrivée de l'organisme **Fraser Recovery Program** dans le quartier. Également, elle

mentionne que c'est bien beau de vouloir aider les jeunes en difficulté, mais doute qu'il s'agisse de la meilleure option pour relocaliser l'organisme. Finalement, elle dit craindre que les parents des enfants fréquentant les deux garderies veuillent retirer ces derniers.

**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program :** *Cela fait 28 ans que l'organisme offre des services à sa clientèle, et ce, dans 3 endroits différents depuis son ouverture. Il mentionne que l'organisme n'a jamais reçu une plainte du voisinage. Il précise également que l'organisme n'est pas un centre de réadaptation ou un centre de désintoxication, mais plutôt un lieu qui entretient le sentiment d'être au sein d'une famille.*

- **Citoyen/citoyenne 5 :** Est-ce que les intervenants mettent en place des mesures et des règles destinées aux usagers? Si oui, quelles sont-elles? À titre d'exemple, est-ce que les jeunes sont accompagnés lorsqu'ils quittent l'établissement ?

**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program :** *Lorsque c'est nécessaire, nous accompagnons le jeune chez lui et cela fait partie du mandat de l'organisme d'assurer les déplacements. Il rappelle que l'organisme applique le principe de la tolérance zéro pour tous les comportements à risque ou de consommation.*

**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program :** *Une personne disant être un intervenant de longue date au sein de l'organisation précise que les participants qui utilisent les services ne sont pas en état de consommation. Il ajoute que ces derniers sont présents entre 16 h 30 et 17 h 30 et que les employés quittent les lieux avec les participants. Enfin, il réitère le fait qu'au fil des ans, l'organisme n'a jamais eu de problème avec le voisinage et que les participants ne sont pas présents pendant le weekend.*

**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program :** *Il est très rare que l'on retrouve plus de 6 jeunes à la fois.*

- **Citoyen/citoyenne 6 :** Une personne souhaite témoigner du fait qu'il est sobre depuis 31 ans déjà et qu'à son avis, la sobriété d'un individu n'est pas nécessairement inscrite sur le visage d'une personne. Il témoigne que cette sobriété est également possible grâce au soutien d'intervenants et d'organismes.

- **Citoyen/citoyenne 7 :** Une résidente du quartier souhaite avoir des précisions quant à l'horaire d'accueil de la clientèle notamment pendant la saison estivale. Elle demande à quels moments ont lieu les rencontres et les suivis avec la clientèle?

**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program :** *Durant l'été, une grande partie des activités se déroulent au camp de La Tuque. Toutefois certains participants souhaitent rester en ville et occuper un emploi. Il ajoute que l'horaire des rencontres en saison estivale demeure la même, soit le mardi et le jeudi uniquement.*

**Réponse d'une représentante de l'organisme Fraser Recovery Program :** On rappelle que les participants restent sur place un maximum de 2 heures après l'école et que les activités ont lieu à l'intérieur de la résidence. Également, l'aide aux études et aux devoirs fait partie des services offerts à la clientèle.

- **Citoyen/citoyenne 1 :** Une résidante de la rue Charles-Henri-Dorval souhaite avoir des informations supplémentaires concernant les interventions réalisées auprès des jeunes. À titre d'exemple, est-ce que des interventions cliniques ont lieu à la résidence? Est-ce que des interventions liées au sevrage sont réalisées sur place?  
**Réponse d'une représentante de l'organisme Fraser Recovery Program :** Pas du tout, le rôle de l'organisme est de parler avec le jeune et il y a d'autres organismes qui ont la mission d'intervenir au niveau du sevrage. Par ailleurs, les consultations sont uniquement verbales, aucune médication n'est administrée à la personne qui fréquente l'organisme.  
**Réponse d'une représentante de l'organisme Fraser Recovery Program :** Si on constate qu'un jeune est vraiment dans le trouble et que les interventions ne répondent pas à son besoin, l'organisme va le référer à d'autres services.
- **Citoyen/citoyenne 1 :** Mentionne vouloir être certaine de bien comprendre que les intervenants assurent le transport des jeunes après l'école. Également, elle dit comprendre que le choix où l'organisme peut s'établir pourrait s'avérer multiple. Elle demande si les dirigeants ont considéré d'autres endroits pour offrir ses services. Elle rappelle que sur la rue Chanoine-Martin, il y a déjà beaucoup d'organismes d'aide à différentes clientèles et que cela amène une certaine lourdeur pour le voisinage. À titre d'exemple, elle raconte qu'elle a déjà dû appeler la police en raison d'une problématique vécu dans le secteur. En conclusion, elle dit trouver étonnant et lourd que la Ville souhaite amener d'autres organismes dans le quartier.  
**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program :** On souhaite réitérer le fait qu'il ne s'agit pas d'interventions cliniques réalisées auprès de la clientèle. Les intervenants travaillant au sein de l'organisme sont, à titre d'exemple, psychologues, enseignants ou autre personne ayant une formation jugée pertinente. Par ailleurs, il s'agit d'un organisme à but non lucratif et la survie de l'organisme repose notamment sur les dons des citoyens. Par ailleurs, l'argent économisé dans les frais de loyer peut servir à assurer les services auprès de la clientèle. L'idée est par ailleurs de ne pas affecter la vie des résidents du quartier. Il est mentionné que le prix du bâtiment correspond aux moyens financiers de l'organisme et qu'il fut difficile de trouver une telle opportunité.  
**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program :** L'organisme accompagne les jeunes pour les aider à devenir de meilleures personnes. Il y est offert des collations, des encouragements, de l'aide aux études, etc.

- **Citoyen/citoyenne 8** : En faisant allusion à la tolérance zéro exercée par les intervenants, il dit ne pas pouvoir s'empêcher de craindre un incident qui pourrait avoir un impact sur la sécurité des enfants qui fréquentent les deux garderies.  
*Réponse des deux élus* : On souhaite d'abord remercier les citoyens de partager leurs préoccupations à l'égard du projet. Également, on remercie les intervenants de l'organisme qui collaborent à favoriser le tissu social malgré une grande pression exercée sur la contribution des services à la population. Il y a des images préconçues de la société à l'égard des utilisateurs de services des organismes communautaires et l'ouverture de la société est essentielle à la mission de ces derniers. En plus d'un rapport de consultation qui sera déposé, s'il advenait un problème ou d'un incident avec le voisinage, il existe des leviers d'intervention qui sont à la disposition des citoyens (311, conseiller municipal, autre). La ville va continuer à exercer une veille dans un contexte de bienveillance.
- 

### Questions et commentaires des administrateurs

- **Administrateur/administratrice 1** : Faisant référence à la crainte du voisinage liée à la perte d'intimité, un administrateur demande si des mesures de mitigation sont prévues. Il demande si les autres organismes du secteur ont bénéficié d'une autorisation personnelle de la Ville pour exercer leurs activités. Par ailleurs, il demande si pour opérer une garderie une autorisation spéciale est nécessaire.  
*Réponse de la Ville* : Pour une garderie en milieu familial, il s'agit avant tout d'un bâtiment résidentiel où une partie de la superficie est dédiée au service de garde. Il n'y a pas d'interdiction liée au secteur dans le règlement de la Ville et il s'agit plutôt d'un usage associé au logement. L'autorisation de garderie en milieu familial provient du ministère de la Famille qui de son côté va contrôler la superficie, les équipements, la quantité d'enfants autorisés, etc. Le permis qui est demandé à la Ville dans le cas d'une garderie en milieu familial est davantage lié aux travaux du bâtiment et non à la permission d'occupation d'un bâtiment.  
*Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program* : L'idée est de ne pas nuire au voisinage et s'il existe des règles liées aux écrans visuels, on comprend qu'il faut s'y soumettre.
- **Administrateur/administratrice 2** : Est-ce que l'organisme Fraser Recovery Program fait appliquer un règlement ou signer un contrat à sa clientèle? Quant à la crainte d'intrusion dans le voisinage elle souligne que la sécurité n'est nulle part et souhaite reconnaître l'initiative personnelle d'un jeune qui a la volonté de se faire aider. Dans un contexte de crise du logement est-ce qu'un organisme peut offrir des services à partir d'un bâtiment unifamilial? Jusqu'où s'arrêtent les autorisations personnelles accordées par la Ville? Est-ce qu'il existe un nombre d'autorisations personnelles autorisées?  
*Réponse de la Ville* : Il n'y a pas de compensation obligatoire et il s'agit plutôt d'un acte libre de prendre possession d'une maison et d'en faire un lieu pour offrir des services. Concernant les autorisations personnelles, il n'y a pas de limite dans la charte de la Ville et c'est au choix du conseil d'arrondissement. L'idée n'est pas de

*réviser l'entièreté de la zone et les autorisations personnelles sont évaluées en fonction des besoins du quartier.*

- **Administrateur/administratrice 3** : Si ce n'était pas des autres organismes déjà présents dans le secteur, dit qu'elle aurait sans doute été en faveur du projet. Étant donné qu'il y a une forte concentration d'organismes dans le quartier et qu'il s'agit d'un quartier résidentiel, craint pour l'augmentation de la circulation notamment avec la présence des deux garderies.

**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program** : *Nous allons chercher les jeunes à l'école avec nos véhicules.*

- **Administrateur/administratrice 4** : Concernant la forte concentration d'organismes dans le quartier, il y a un engouement qui est compréhensible de la part des organismes. Il trouve intéressante l'idée que l'organisme souhaite être situé à proximité de l'école secondaire anglophone. Par ailleurs, il mentionne que la concentration d'organisme peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un quartier localisé à proximité des cégeps et de l'université. Par le fait même il dit comprendre que le choix est limité et qu'il ne s'agit pas d'une maison de désintoxication. Les médias rapportent des cas à Montréal et ce ne sont pas les mêmes enjeux.
- **Administrateur/administratrice 5** : On demande où en est le processus. Est-ce que la maison appartient présentement au requérant? Est-ce qu'une offre d'achat a été déposée?

**Réponse d'un représentant de l'organisme Fraser Recovery Program** : *Une offre d'achat a été déposée et elle est conditionnelle au changement de zonage. Ce sont des dons extérieurs qui permettent la réalisation du projet.*

- **Administrateur/administratrice 5** : Demande quelles mesures pourraient être mises en place par la Ville afin de sécuriser les *résidents* à proximité du lieu où l'organisme souhaite s'implanter. Selon lui, il est normal d'avoir des craintes surtout qu'il y a beaucoup d'organismes aux alentours.

**Réponse de l'élue** : *Il faut savoir qu'à la Ville, il est possible de contacter le 311 lorsque l'on veut formuler une plainte concernant une situation. Par ailleurs, le 911 est également là pour des situations plus problématiques où il y a des enjeux de sécurité. Aviser l'organisme, il y a de la vigie qui est possible et il y a une saine cohabitation entre les organismes et le voisinage.*

Est-il possible de mettre en place un mécanisme en amont afin d'assurer la protection des citoyens du quartier? Que peut-on faire pour éviter d'avoir un problème et ne pas attendre que le problème soit là. Qu'est-ce que la Ville peut faire de plus et pas seulement l'organisme dont il est question.

**Réponse de l'élue** : *Il faut d'abord faire une réflexion avant d'y répondre, mais comme il s'agit d'une consultation publique, le rapport de consultation servira à alimenter la réflexion des élus de l'arrondissement. L'idée de plantation d'une haie de cèdres comme écran visuel pourrait davantage être réfléchi afin de préserver l'intimité de la garderie, mais également, assurer la confidentialité des jeunes qui fréquent l'organisme.*

- **Administrateur/administratrice 6** : Pense que l'organisme va apporter plus de calme dans le quartier qu'une maison unifamiliale avec famille et ados. Comme il ne s'agit pas d'un site d'injection supervisé, cela risque d'être *le* calme plat. Concernant la concentration d'organismes dans le secteur, est-ce que la Ville peut affirmer qu'une trop forte concentration d'organisme dans un même secteur est interdite?
- **Administrateur/administratrice 7** : Se dit sensible à ce qui a été exprimé par les citoyens du quartier. Propose que des *mesures* d'atténuation soient proposées pour réduire les impacts sur les résidants du quartier.
- **Administrateur/administratrice 1** : Se dit sensible au projet de l'organisme et se dit conscient que c'est l'entièreté du secteur de la Cité-Universitaire qui subit la pression. Souligne que la densification suscite son lot de questionnements, et ce, tant pour des garderies, les centres d'hébergement et autres organisations qui veulent s'établir dans le secteur. Selon lui, il y a un danger, mais il s'agit d'une réalité à laquelle personne ne peut échapper. Enfin, il mentionne qu'il faut tous s'adapter aux réalités du marché immobilier dans le quartier. Par ailleurs, il mentionne que le marché actuel n'est pas le même que celui des années 1970.

---

## Nombre d'interventions

20 interventions

---

## Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

---

## Réalisation du rapport

### Date

Le 18 septembre 2024

### Rédigé par

M<sup>me</sup> Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

### Approuvé par :

M<sup>me</sup> Amélie-Elsa Ferland-Raymond, présidente du conseil de quartier de La Cité-Universitaire